

<https://www.snetap-fsu.fr/NS-de-rentree-2024-ou-comment-faire-bref.html>



NS de rentrée 2024, ou comment faire bref...

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Carte scolaire, Structure des Etablissements, Lois d'orientation - NS de rentrée et politique scolaire

Date de mise en ligne : mercredi 28 août 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

â€”> Téléchargez la [Note de service DGER/SDEDC/2024-332 du 18 juin 2024 - Priorités d'action pour l'enseignement agricole technique sur l'année scolaire 2024/2025](#).

Concernant la note de service de rentrée 2024 parue le 29 juin dernier, le SNETAP-FSU aurait souhaité, outre une parution au printemps, une note de cadrage un peu plus conséquente portant précisément sur l'organisation de la rentrée d'une part, et sur l'évolution de la carte des formations d'autre part, même s'il reconnaît l'intérêt affiché de la priorité 1 sur les Valeurs de la République, particulièrement au regard du résultat de l'extrême droite aux dernières élections.

Durant l'année 2022/2023, un travail de réflexion et concertation a été conduit entre la [DGER](#) et les organisations syndicales pour établir un calendrier avec des propositions de périodes et de thèmes de travaux pour les CSA EA d'une année. Sans suite effective puisque la note de rentrée 2024 est parue aussi tardivement que celle de l'an passé (soit à quelques jours de la fin de l'année scolaire) et qu'elle est très succincte...

2 priorités d'action sont présentées :

- **les valeurs de la République ;**
- **l'augmentation du nombre d'apprenant.es afin de répondre au besoin de renouvellement des générations de paysans et paysannes.**

Le SNETAP-FSU ne peut qu'être en accord avec ces 2 orientations affichées...

Au regard du contexte et des missions de l'enseignement agricole public, le SNETAP-FSU insiste sur la nécessité de faire plus et mieux collectivement concernant les Valeurs de la République. Pour notre organisation, il y a trois priorités :

- **Priorité 1 : L'enseignement de l'EMC** doit devenir, pour le SNETAP-FSU, un enseignement sur la démocratie, pour la démocratie et par le biais de la démocratie. Former des citoyen·nes sachant·es, éclairé·es, capables de débattre, d'argumenter et d'agir dans un monde complexe. Cet enseignement ne peut s'exonérer de l'acquisition de savoirs.
- **Priorité 2 :** Pour les formations qui relèvent spécifiquement de l'[EAP](#), l'attribution de volumes horaires spécifiques doit aussi permettre d'**intégrer de nouvelles thématiques essentielles : la démocratie sociale (dont le syndicalisme agricole par exemple), l'éducation à la Paix, les questions de genre, de discrimination qui doivent être étudiées.**
- **Priorité 3 : La formation (initiale et continue) nécessaire pour l'ensemble des personnels**, des équipes éducatives doit être renforcée au regard des questions socialement vives que nous rencontrons chaque jour notamment suite aux drames qui ont frappé Samuel PATY et Dominique BERNARD. Des référent·es de la valeur République doivent réellement être mis en place à l'échelle locale et régionale.

Ce sont quelques uns des éléments que porte le SNETAP-FSU qui a consacré un numéro spécial de son bulletin en décembre dernier à ce sujet : [Bull n°429- Nov-Décembre 2023-État d'urgences démocratiques](#) .

Pour finir, le SNETAP-FSU réitère son alerte face aux menaces que font peser certains collectifs d'extrême droite (comme « Parents Vigilants ») sur nos collègues et sur l'École. Il réclame un engagement du ministre et de ses services pour accompagner et protéger tous·tes les agent·es. Il demande une adresse aux [DRAAF/SRFD](#) allant dans ce sens.

Sur la question du renouvellement des générations du monde paysan :

- **les formations sont-elles présentes sur l'ensemble du territoire, y compris ultra marin ?**

- **les référentiels de formation**, en dehors d'un leitmotiv sur l'agroécologie, correspondent-ils aux enjeux ?
- **la place de la transition du système agricole**, axe majeur pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et de bifurcations agroécologique et climatique de la France, ne mériterait-elle pas d'être mentionnée ?
- **les EPLEFPA** et leurs exploitations sont-ils suffisamment soutenus pour mener les transitions agroécologiques nécessaires alors qu'ils font face à des difficultés financières accrues ?

Alors que depuis 4 ans, **nous attendons la publication d'un 7ème Schéma Prévisionnel National des Formations...** que depuis 2 ans, nous travaillons sur le projet de Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole... seuls fleurissent les dossiers de Consortium avec France 2030, qui associent le monde de l'éducation avec les lobbys économiques, tels Terra Academia..., et des contrats territoriaux, en l'absence d'adoption de la Loi d'orientation et d'avenir agricole, menés par les Conseils régionaux, sans concordance avec l'ensemble du territoire.

Le SNETAP-FSU ne peut se satisfaire d'une carte qui serait la juxtaposition de cartes régionales, sans cohérence entre elles. Aussi, sommes-nous favorables à la publication d'une "feuille de route", appropriable par tous les personnels de l'enseignement agricole public, fixant le cap de l'évolution des structures 2025 et intégrant l'objectif de répondre au défi du renouvellement des générations de paysans et paysannes partant à la retraite mais aussi à l'animation et la revitalisation des espaces ruraux et périurbains.

Lors de la rencontre bilatérale avec l'Élan Commun le 26 août 2024, le Directeur Général a précisé quel "chemin" (sic) il voyait pour *"faire partager à tous les apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps"* : la [note de service de 2015 "mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République"](#) sera révisée avant la fin de l'année 2024, des outils et ressources pour faire vivre les valeurs de la République seront revus et mis à disposition des personnels. De plus, il souhaite que l'année scolaire soit rythmée par différents temps forts en lien avec la coopération internationale, le sport, etc... Enfin il a fait le lien avec l'enseignement moral et civique et *"les soixante ans de l'éducation socio-culturelle"*.

Pour autant, aucune consultation sur le fond de cette "feuille de route", qui va avoir le mérite d'exister, n'a été mise en place par la DGER. Curieuse façon de procéder en méthode, restera à juger sur pièce !

Post-scriptum :

Pour en savoir plus : [Les Références...](#)